

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2011, le règlement suivant :

RCA11-14004-1 : Règlement modifiant le Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie, du bâtiment situé au 7227, rue Alexandra.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 8 octobre 2011

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Cet avis public a été publié dans le journal Nouvelles Parc-Extension News, édition du samedi, 8 octobre 2011